



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DES ÎLES DE LA PAIX



Pourquoi la réserve des îles de la Paix est-elle si particulière?

La réserve nationale de faune (RNF) des îles de la Paix a été créée en 1977 afin de préserver des habitats insulaires importants pour la sauvagine. Son territoire d'une superficie d'environ 120 hectares englobe la majeure partie de l'archipel des îles de la Paix dans le lac Saint-Louis, un élargissement naturel du fleuve Saint-Laurent situé à environ 20 kilomètres à l'ouest de Montréal. Ces îles basses sont couvertes d'érablières clairsemées, de milieux humides et de vastes herbiers. La réserve présente les caractéristiques suivantes :

- elle abrite plus de 50 espèces végétales et de 150 espèces animales, dont certaines espèces en péril telles que l'**arisème dragon** et la **tortue serpentine**;
- elle est fréquentée par 130 espèces d'oiseaux, dont une vingtaine d'espèces nicheuses, notamment le **Canard colvert** et le **Canard noir**;
- elle a la désignation de refuge d'oiseaux migrateurs;



Vue aérienne de la réserve nationale de faune des îles de la Paix au printemps

- elle offre une précieuse halte migratoire à diverses espèces de sauvagine au printemps et en automne.

Cette aire protégée établie dans une région fortement urbanisée et industrialisée a subi d'importantes perturbations au cours des dernières décennies, entre autres l'érosion de ses rives et la submersion d'une grande partie de ses milieux humides. Environnement Canada s'efforce de protéger ces milieux insulaires uniques et les espèces qui en dépendent.

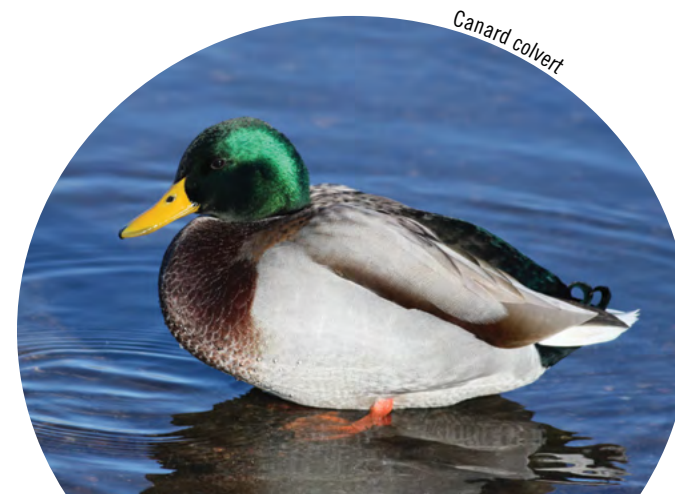
Qu'est-ce que le réseau d'aires protégées d'Environnement Canada?

Environnement Canada établit des RNF marines et terrestres à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. La création des RNF vise

à protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres populations sauvages ainsi que leurs habitats. Les RNF sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et sont d'abord et avant tout des territoires destinés aux espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et procurent un refuge aux oiseaux migrateurs dans les milieux terrestres et marins. Le réseau d'aires protégées actuel comprend 54 RNF et 92 ROM qui couvrent une superficie de plus de 12 millions d'hectares au Canada.

Que puis-je faire dans la réserve des îles de la Paix ?

En raison de la fragilité des milieux insulaires de la réserve et des espèces qui y vivent, l'accès à cette aire protégée est interdit, sauf aux personnes qui détiennent un permis délivré à cette fin par le ministre, par exemple pour des travaux de recherche, des aménagements ou la restauration d'habitats. Pour obtenir une liste complète des RNF, y compris celles que vous pouvez visiter, veuillez consulter notre site Web.



Canard colvert

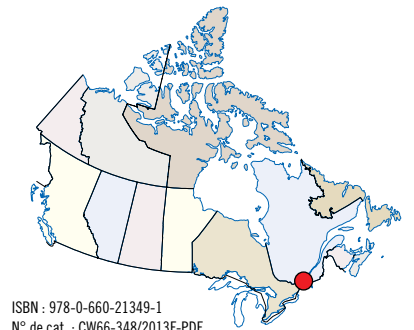


Forêt inondée d'une île de la réserve

Avec qui puis-je communiquer?

Environnement Canada –
Région du Québec Service canadien de la faune
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3
1-800-668-6767
courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
www.ec.gc.ca/ap-pa/

Où est la réserve des îles de la Paix ?



ISBN : 978-0-660-21349-1
N° de cat. : CW66-348/2013F-PDF
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informatique d'Environnement Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.
Photos : © Environnement Canada (photo aérienne © C. Lepage; forêt © B. Roberge; Canard colvert © J.-F. Rail); sauf la tortue peinte (en couverture) © N.K. Dawe;
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2014

